



Conseil économique et social

Distr. générale
22 juillet 2015
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Conférence des statisticiens européens

Soixante-troisième réunion plénière

Genève, 15-17 juin 2015

Rapport de la soixante-troisième réunion plénière de la Conférence des statisticiens européens

Additif

Déclaration sur le rôle des bureaux nationaux de statistique dans la mesure et le suivi des objectifs de développement durable¹

Nous, chefs statisticiens des États Membres de l'ONU qui participent aux travaux de la Conférence des statisticiens européens (CSE),

Rappelant la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle² et le rôle de la statistique officielle en tant qu'élément indispensable du système d'information de toute société démocratique,

Rappelant les décisions récentes de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), du Secrétaire général et des groupes de travail du Secrétaire général sur les objectifs de développement durable³, dans lesquelles est soulignée l'importance fondamentale de la statistique officielle pour le programme de développement pour l'après-2015, qui vise à ce que personne ne soit laissé pour compte,

Rappelant le rapport du Groupe consultatif d'experts indépendants du Secrétaire général sur la révolution des données pour le développement durable, intitulé « Un monde qui compte : mobiliser la révolution en matière de données pour le développement durable », et les principes fondamentaux concernant la révolution des données pour le développement durable,

¹ Adoptée par la soixante-troisième réunion plénière de la Conférence des statisticiens européens.

² Résolution 68/261 de l'Assemblée générale.

³ Dont le document final de la Conférence Rio+20, intitulé « L'avenir que nous voulons », le rapport de synthèse du Secrétaire général intitulé « La dignité pour tous d'ici à 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète », le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau du Secrétaire général chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015, intitulé « Pour un nouveau partenariat mondial : vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable », et le rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable.



Rappelant la Déclaration de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable envisagés dans la région de la CEE⁴, dans laquelle est reconnue la contribution de la CSE à un cadre efficace pour mesurer et suivre le développement durable, et les recommandations de la CSE sur la mesure du développement durable, établies en étroite collaboration avec l'OCDE et Eurostat,

Consciente qu'il faudra des efforts et des investissements supplémentaires pour disposer de l'infrastructure nécessaire à la production de statistiques pour le développement durable,

Invite les gouvernements nationaux à appuyer les bureaux nationaux de statistique dans leur rôle essentiel de coordination s'agissant de mesurer et de suivre les objectifs de développement durable à l'échelon national, étant donné le rôle déterminant dans la prise des décisions d'une statistique officielle de qualité et en tenant compte de l'organisation du système statistique dans le pays considéré,

Nous *déclarons* que les bureaux nationaux de statistique sont résolus à apporter leurs compétences pour mesurer les objectifs de développement durable de manière professionnelle, indépendante et impartiale.

Nous nous *engageons* à :

a) *Contribuer* activement à la mesure des objectifs de développement durable par un ensemble ciblé d'indicateurs qui soient limités en nombre, reposent sur un cadre systématique et s'appuient sur une statistique de qualité;

b) *Utiliser* les meilleures méthodes pour produire ces statistiques en temps voulu le plus efficacement possible tout en garantissant la qualité des données et en protégeant de droit à la vie privée des sondés, y compris le recours aux sources administratives, à l'information géospatiale, et à d'autres sources de données nouvelles;

c) *Promouvoir* le programme de développement pour l'après-2015 en élaborant les moyens plus généraux de mesure des progrès qui seront nécessaires pour analyser le développement durable à long terme;

d) *Coopérer* efficacement avec les producteurs de données au sein du système de statistique officiel, en partenariat avec la société civile, le monde universitaire et le secteur privé, et *prêter conseil* sur les méthodes propres à garantir la qualité des données qui sont produites;

e) *Montrer la voie* dans la diffusion et la communication de données sur les objectifs de développement durable, et *prêter conseil* dans l'interprétation des données;

f) *Faire en sorte* que davantage de données statistiques ventilées par groupes de population soient disponibles, conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle;

g) *Développer* les moyens statistiques au niveau national pour garantir un suivi de qualité des objectifs de développement durable.

Pour tenir ces engagements, nous *reconnaissons* l'importance des échanges mutuels de données d'expérience et de l'apprentissage mutuel dans le cadre des mécanismes établis de la Conférence des statisticiens européens.

Nous *reconnaissons* l'importance d'une bonne coopération dans le suivi des objectifs de développement durable aux échelons local, national, sous-régional, régional et mondial.

⁴ E/ECE/1475.

Nous *reconnaissons* l'importance des activités des organisations internationales et des compétences techniques dont elles disposent pour mesurer le développement durable et élaborer des outils plus généraux de mesure des progrès.

Nous *soulignons* l'importance d'une coordination efficace du suivi des objectifs de développement durable et des rapports sur ces objectifs au niveau régional entre les organisations internationales (dont la CEE, Eurostat, l'OCDE, les organismes des Nations Unies et les organisations sous-régionales d'intégration), et entre les organisations internationales et les systèmes nationaux de statistique.
